Facture impayé

Par Romaintoupet

Bonjour Je me permets de vous contacter concernant un souci avec un artisan. En janvier 2019 nous avons dû faire changer notre pompe de relevage. J ai valide le devis et l entreprise a installé la pompe. Je lui ai demandé la facture afin de régler le montant. Pas de réponse ... je l ai relancé deux fois par sms et deux fois sur son répondeur pas de réponse. En mai 2020 sa femme me relance par téléphone et m insulte de voleur. Je lui demande les factures ... que je n ai jamais reçu. Hier je reçois un recommandé me demandant de payer avec les factures. Les factures sont anti date et avec un numéro de siret différent. Que dois je faire ? Sachant que la pompe a du être changé il y a 6 mois car elle avait été mal installé et elle a donc cesser de fonctionner en deux ans au lieu des 10 prévu.

Par ESP

Bonjour
Pourquoi n'avez vous pas fait jouer la garantie de parfait achèvement, qui vous permettait de demander à l'entreprise ou à l'artisan qui a effectué les travaux de venir réparer les malfaçons.

Pour cette facture, vous ne pouvez nier son existence, mais compte tenu de votre récit, je vous conseille de contacter le médiateur de justice pour une conciliation.

Par Romaintoupet

Bonjour

Je ne connaissais pas cette possibilité une fois les travaux terminées.
En fait le jour des travaux j étais absent je n ai donc pas vu l intervention. C est deux ans après une fois que la pompe était hs que j ai vu l installation. Parquet pour surélever la pompe, raccord avec tuyau d arrosage et cerflex pour le faire tenir.
J ai contacté l artisan plusieurs fois pour payer ma facture mais aucune réponse. J ai regardé l entreprise quelques semaines après sur internet et c était inscris entreprise radiée.
Et là je reçois des factures avec des dates erronées, un autre siret et un nom d entreprise légèrement différent. J ai essayé de le joindre mais aucune réponse depuis vendredi.

Cdt.

Romain

Par ESP

Je vois.
Une nouvelle entreprise aurait été créé suite à un dépôt de bilan par exemple...
Si c'était le nom de la meme societe à qui vous avez passé commande, vous devriez payer
Mais si c'est un autre nom, compte tenu du fait que vous n'avez pas signé de contrat avec eux !!!
Je vous invite à contacter la chambre du commerce ou la DGCCRF.